



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris

SIREN : 393 739 594

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la
Fondation abritée Avenir du Patrimoine**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Avenir du patrimoine au 31 décembre 2022 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 7 juin 2023

Jérôme EUSTACHE



FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 468	3 468		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	3 468	3 468		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 779	3 779		
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	3 779	3 779		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	136 889		136 889	136 889
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600 000		600 000	
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	600 000		600 000	
<i>Obligations</i>	600 000		600 000	
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	744 136	7 247	736 889	136 889
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	15 393		15 393	68 955
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 393		15 393	68 876
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				79
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	4 553 656		4 553 656	4 536 994
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 411		7 411	6 462
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 576 460		4 576 460	4 612 410
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 320 596	7 247	5 313 349	4 749 299

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON	11 036	1 885
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	227 917	323 489
Excédent ou déficit de l'exercice	29 998	(95 573)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	257 915	227 917
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	257 915	227 917
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	71 889	71 889
Fonds dédiés	1 847 150	1 484 284
TOTAL II	1 919 039	1 556 173
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	61 599	62 525
TOTAL III	61 599	62 525
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 345	17 606
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 061 414	2 883 194
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 063 759	2 900 800
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 313 349	4 749 299

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 522 237	886 439
Concours publics et subventions d'exploitation	19 166	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 503 071	886 439
<i>Dons manuels non affectés</i>	286 820	119 828
<i>Dons manuels affectés</i>	1 166 251	563 302
<i>Mécénats</i>	50 000	203 309
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	926	1 012
Utilisation des fonds dédiés	151 216	392 093
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 674 378	1 279 544
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	31 228	40 965
Aides financières (projets engagés)	1 004 513	1 005 958
Impôts, taxes et versements assimilés	1 920	
Salaires et traitements	50 982	54 249
Charges sociales	25 983	26 392
Charges communes aux fondations abritées	37 561	25 229
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	514 083	226 890
Autres charges	1 005	1 013
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 667 274	1 380 696
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	7 104	(101 153)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	23 600	5 581
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	23 600	5 581
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	23 600	5 581
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	30 704	(95 573)

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	706	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	706	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(706)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 697 978	1 285 124
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 667 980	1 380 696
EXCEDENT OU DEFICIT	29 998	(95 573)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	7 125	4 035
TOTAL RESSOURCES	7 125	4 035
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	7 125	4 035
TOTAL EMPLOIS	7 125	4 035

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 526 671	1 526 671	892 020	892 020
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 503 071	1 503 071	886 439	886 439
- Dons manuels non affectés	286 820	286 820	119 828	119 828
- Dons manuels affectés	1 166 251	1 166 251	563 302	563 302
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	50 000	50 000	203 309	203 309
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	23 600	23 600	5 581	5 581
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	19 166			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	926	926	1 012	1 012
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	151 216	151 216	392 093	392 093
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 697 978	1 678 812	1 285 125	1 285 125
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 027 546	1 008 380	1 025 064	1 025 064
1.1 Réalisées en France	1 027 546	1 008 380	1 025 064	1 025 064
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 004 513	985 347	1 005 958	1 005 958
- Accompagnement des projets	23 033	23 033	19 106	19 106
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	87 865	87 865	103 513	103 513
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	87 865	87 865	103 513	103 513
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	38 487	38 487	25 229	25 229
3.1 Frais de gestion	37 561	37 561	25 229	25 229
3.2 Frais de gestion immobilière	926	926		
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	514 083	514 083	226 890	226 890
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	1 667 980	1 648 814	1 380 696	1 380 696
EXCEDENT OU DEFICIT	29 998	29 998	(95 572)	(95 572)

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 125	7 125	4 035	4 035
Bénévolat	7 125	7 125	4 035	4 035
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	7 125	7 125	4 035	4 035
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	2 510	2 510	343	343
Réalisées en France	2 510	2 510	343	343
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS			3 692	3 692
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	4 615	4 615		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	7 125	7 125	4 035	4 035

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	1 008 380	1 025 064	Cotisations sans contreparties	1 526 671	892 019
- Actions réalisées directement	1 008 380	1 025 064	Dons manuels non affectés	1 396 611	569 885
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	985 347	1 005 958	Dons manuels affectés	56 460	113 244
- Accompagnement des projets	23 033	19 106	Legs, donations et assurances-vie	50 000	203 309
Réalisées à l'étranger			Mécénats	23 600	5 581
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	87 865	103 513			
- Frais d'appel à la générosité du public	87 865	103 513			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	38 487	25 229			
- Frais de gestion	37 561	25 229			
- Frais de gestion immobilière	926				
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	1 134 732	1 153 806	TOTAL DES RESSOURCES	1 526 671	892 019
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations	926	1 012
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	514 083	226 890	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	151 216	392 093
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	29 998		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		95 573
TOTAL	1 678 812	1 380 696	TOTAL	1 678 812	1 380 697
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	227 917	329 714
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	29 998	(95 573)
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	257 915	294 141

FONDATION Avenir DU PATRIMOINE

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 510	343	7 125	4 035
Réalisées en France	2 510	343	7 125	4 035
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		3 692		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 615			
TOTAL	7 125	4 035	7 125	4 035

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 125	4 035
Bénévolat	7 125	4 035
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	7 125	4 035

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 484 284	1 362 293
(-) utilisation	151 216	392 093
(+) report	514 083	514 083
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 847 150	1 484 284



FONDATION
AVENIR DU PATRIMOINE
À PARIS

*Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique*

2022

ANNEXE

1.	ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1.	OBJET	4
1.2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3.	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
2.1.	CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	5
2.2.	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1.	Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....	6
2.2.2.	Fonds dédiés, résultat et report à nouveau	6
2.2.3.	Traitement des legs et donations.....	6
2.2.4.	Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3.	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	8
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
3.1.	NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1.	Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2.	Disponibilités.....	9
3.1.3.	Créances.....	10
3.1.4.	Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.1.5.	Charges constatées d'avance.....	10
3.2.	NOTES SUR LE PASSIF	11
3.2.1.	Fonds associatifs	11
3.2.2.	Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	11
3.2.3.	Fonds reportés liés aux legs et donations	13
3.2.4.	Provisions pour charges	13
3.2.5.	Etats des échéances des dettes.....	14
3.2.6.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	14
3.2.7.	Charges à payer	14
4.	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
4.1.	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	14
4.2.	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	15
4.3.	PROJETS SOUTENUS.....	15
5.	COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 15	
5.1.	PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	16
5.1.1.	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	16
5.1.2.	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	16
5.1.3.	Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	16
5.1.4.	Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	16
5.1.5.	Contributions volontaires en nature (CER).....	16
5.1.6.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	16
5.2.	EMPLOIS	17

5.2.1.	<i>Contenu des missions sociales</i>	17
5.2.2.	<i>Frais de recherche de fonds</i>	17
5.2.3.	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	17
5.2.4.	<i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	17
6.	AUTRES INFORMATIONS	18
6.1.	LOCAUX	18
6.2.	EFFECTIFS	18
6.3.	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	18
6.4.	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
6.5.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	20
6.5.1.	<i>Engagements reçus</i>	20

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

- ✓ La collecte a fortement progressé en 2022 pour atteindre 1 503 K€ versus 886 K€ en 2021 grâce au mécénat apporté pour financer la restauration de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice, les boiseries de Saint-Nicolas-des-Champs, les toiles marouflées de Saint-Joseph des Nations et la restauration de l'intérieur de l'église Notre-Dame d'Auteuil. 270 nouveaux donateurs ont contribué à ces différents projets.
- ✓ Plus d'un million d'euros a été engagé par le Comité Exécutif de la Fondation. Parmi les projets les plus emblématiques figurent :
 - La Chapelle de la Vierge de l'église Saint-Sulpice (366 K€)
 - La chapelle des 2 saints Séverin (150 K€) et la Chapelle Saint-Jean (118 K€) de l'église Saint-Séverin
 - Les toiles marouflées de l'église Saint Joseph des Nations (101 K€ après une annulation partielle de 9 k€)

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. Elle correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2022.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

2.3. Zoom spécifique sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Autres postes d'immobilisation incorporelles	3 468				3 468
Total 1 Incorporelles	3 468				3 468
Installations générales et agencements	2 878				2 878
Matériel de bureau et informatique, mobilier	901				901
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Total 2 Corporelles	3 779				3 779
TOTAL	7 247 €				7 247 €

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Autres immobilisations incorporelles	3 468			3 468
Total 1	3 468			3 468
Installations générales et agencements	2 878			2 878
Matériel de bureau informatique, mobilier	901			901
Total 2	3 779			3 779
TOTAL	7 247 €			7 247 €

3.1.2. Disponibilités

	31/12/2022	31/12/2021
Compte sur livret et Compte Courant	4 553 656 €	4 536 994 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. 67 % relèvent des projets soutenus restant à versés et 33 % des fonds dédiés spécifiques aux collectes.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	15 393	15 393	
Créances reçues des legs et donations			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	7 411	7 411	
TOTAL	22 804 €	22 804 €	

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	15 393		15 393	68 876
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances				79
TOTAL	15 393 €		15 393€	68 955 €

L'essentiel des créances provient des dons restant à encaisser au 31 décembre et qui le sont courant janvier 2023.

3.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 7 411 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	7 411	6 462

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatifs

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2022	227 917
Résultat 2022	29 998
Report à nouveau au 31/12/2022	257 915 €

Fonds dédiés spécifiques :

	2021	2022			
Fonds dédiés spécifiques	Fonds dédiés spécifiques au 01/01/2021 (A)	Charges affectées du fonds 2022 dont projets engagés (B)	Ressources affectées 2022 (C)	Montant total de la variation	Montant total du fonds au 31/12/2022 (D)
Fonds dédié Saint-Augustin	371 926	- 61 461	75 498	136 958	508 884
Fonds dédié la Madeleine	32 496	36 335	25 705	- 10 630	21 866
Fonds dédié Saint-Merri	26 432		212	212	26 644
Fonds dédié St Eustache	80 164	2 030	50 740	48 710	128 874
Fonds dédié Notre-Dame d'Auteuil		105 102	250 014	144 912	144 912
Fonds dédié Cathédrale Notre-Dame de Paris avant incendie	68 473				68 473
Fonds dédié Saint-Pierre de Chaillot	87 845	102 001	49 860	-52 141	35 703
Fonds dédié Saint-Sulpice	97 550	383 851	394 285	10 434	107 984
Fonds dédié Saint-Paul Saint-Louis	27 969	70 246	83 905	13 659	41 628
Fonds dédié Saint-Séverin	582 710	153 867	65 122	-88 445	494 265
Fonds dédié Ecole Militaire	105 675	29 382	123 845	94 463	200 138
Fonds Notre Dame de Lorette	3 043	5 782	70 517	64 735	67 778
Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	1 484 284 €	826 836 €	1 189 703 €	362 867 €	1 847 150 €

Le tableau de suivi se comprend de la manière suivante :

Par exemple, pour le Fonds la Madeleine :

- au 31 décembre 2021, il restait un peu plus 32 K€ nets (Colonne A) à engager en faveur de la restauration de l'église de la Madeleine (sans tenir compte des projets déjà engagés précédents pour 479 K€)
- La collecte de fonds s'est élevée à un peu plus de 24 K€ auxquels se sont ajoutés 0,9 K€ de produits financiers (colonne C).

Après déduction de charges de collecte (1,5 K€) y compris contribution au fonctionnement de la FAPP, le Fonds a été en mesure d'engager 34 K€ pour la restauration des lustres et les torchères du maitre-autel (colonne B = projets engagés nets + charges de collecte)
Il reste au 31/12/2022, 21,6 K€ à engager pour la restauration de l'église de la Madeleine (colonne D).

L'évolution des fonds dédiés 2022 (+ 363 K€) provient essentiellement de la collecte de Notre-Dame d'Auteuil, de l'Ecole Militaire ainsi que de l'annulation du reliquat d'un projet engagé en 2017 de Saint-Augustin (63,5 K€ pour la mise en lumière du chœur).

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2021	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	Au 31/12/2022
Provision de variation des fonds reportés	71 889	71 889			71 889
TOTAL	71 889 €	71 889 €			71 889 €

3.2.4. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provision pour charges sur legs	62 525		926	61 599
Total	62 525 €		926 €	61 599 €

Les fonds reportés présents au sein de la Fondation concernent le suivi d'une donation en nue-propiété qui entraîne des provisions pour charges de la donation en cours.

3.2.5. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 345	2 345		
Autres dettes				
Projets bénéficiaires restant à solder	3 061 414	3 061 414		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 063 759 €	3 063 759 €		

A l'inverse des fonds dédiés, les projets bénéficiaires restant à solder consistent en travaux qui ont fait l'objet d'une convention de mécénat spécifique, principalement avec la Mairie de Paris dans le cadre des travaux planifiés.

3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs France	2 345	37 750
Fournisseurs factures non parvenues		14 744
Valeurs nettes comptables	2 345 €	17 606 €

3.2.7. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 345	17 606
Soutiens de projets engagés à verser	3 061 414	2 883 194
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
DETTES	3 063 759 €	2 900 800€



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

Il n'y a pas eu de legs, donations ou assurance-vie en faveur de la Fondation abritée en 2022.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 621 627 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2022 pour la Fondation du FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à 37 561 €.

4.3. Projets soutenus

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris a soutenu 17 projets au 31 décembre 2022 à hauteur de 1,17 million d'euros.

La FAPP a enregistré également 77 K€ d'annulations partielles dont 63,4 K€ de reliquat de projets à Saint-Augustin. Le montant des projets restant à solder s'élève à 3,06 M€ dont 1 175,7 k€ concernent les engagements pris en 2022.

L'accompagnement et le suivi des projets consistent en temps passé par la responsable du mécénat dans l'identification et la mise en œuvre des conventions de mécénat signées avec la Ville de Paris ainsi que le suivi de la réalisation des chantiers. 33 projets restaient à solder au 31/12/2022.

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	17	1 004 513 €
Projets en propre		
Accompagnement et suivi des projets		23 033 €
Total des missions sociales Fondation	17	1 027 546 €



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. A titre exceptionnel, la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE a encaissé une subvention en 2022 de la DRFIP Ile de France.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.2.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

Sur la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE, le montant des ressources liées à la générosité du public au 01/01/2022 a été diminué de 6.2 k€ pour régularisation d'un Report à Nouveau suite à la réforme comptable de 2020.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris est domiciliée au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

6.2. Effectifs

Les effectifs de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris sont les suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
Salariés	2021	2	1,33			2	1,33
	2022	2	1,16			2	1,16

Au 31/12/2022, la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE repose essentiellement sur la présence d'une salariée à temps plein, qui est chargée de mécénat et communication ainsi qu'une stagiaire en alternance.

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 6 membres.

La FAPP fonctionne également avec le soutien d'une bénévole dans le domaine de la communication et de la rédaction de contenus qui a arrêté sa mission en juin 2022.

	Année	Nombre	ETP	VALORISATION
Bénévoles	2021	6	0,05	4 035 €
	2022	7	0,16	4 615 €

La FAPP dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Contributions volontaires en nature	2022	2021		2022	2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	2 510	343	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	7 125	4 035
Réalisées en France	2 510	343	Bénévolat	7 125	4 035
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		3 692			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	4 615				
TOTAL	7 125 €	4 035 €	TOTAL	7 125 €	4 035 €

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	1 484 284	1 649 486
(-) utilisation	151 216	392 093
(+) report	514 083	514 083
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	1 847 150	1 484 284

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 86.195 € dont 32 K€ au titre du contrôle légal et 54 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements Reçus	1 123 200€	374 400€	748 800€	

Une convention de mécénat a été signée en Décembre 2022 où le mécène s'engage à faire un don à la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE des montants indiqués sur les deux prochaines années.

6.5.2. Engagements donnés

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	1 080 000 €	360 000€	720 000€	

Les engagements donnés concernent des soutiens pour la Restauration de la Chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice.